

UNDT/2020/072, Russo-Got

Décisions du TANU ou du TCNU

L'intimé n'a pas prouvé que le demandeur a été correctement informé de la non-renouvellement de sa nomination à durée déterminée lors de la réunion du 25 octobre 2018. Étant donné qu'aucune autre communication concernant le non-renouvellement n'a été soumise en preuve, à l'exception de la lettre de séparation datée du 22 janvier 2019, la demande d'évaluation de la gestion du demandeur du 23 janvier 2019 était donc opportune en vertu de la règle 11.2 (c). La décision d'abolir le poste du demandeur n'est pas une décision qui peut être interjetée séparément dans la présente affaire, et la décision de ne pas renouveler le contrat du demandeur est également en cours d'examen.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Abolition du poste du demandeur et non-renouvellement de sa nomination

Principe(s) Juridique(s)

Le tribunal des litiges a le pouvoir inhérent à individualiser et à définir la décision administrative contestée par une partie et à identifier le ou les sujets de contrôle judiciaire. Lors de la définition des problèmes d'un cas, le tribunal des litiges peut considérer l'application dans son ensemble.; L'obligation pour l'administration d'entreprendre des efforts pour trouver un autre poste ne s'étend qu'à une situation où la nomination d'un membre du personnel est résiliée et non lorsqu'elle n'est pas renouvelée.; Si un membre du personnel debout admet qu'il a été verbalement informé de la décision contestée, alors le délai de l'évaluation de la direction commence à courir à partir de ce moment et non à partir du moment d'une notification écrite de suivi ultérieure.; Le moment décisif de notification aux fins du personnel règle 11.2 (c) est lorsque tous les faits pertinents étaient connus, ou auraient dû être raisonnablement connus. La situation est différente de celle

impliquant une communication verbale informelle ou décontractée ou où le contenu de la communication verbale est contesté et les faits ne soutiennent pas une base raisonnable sur laquelle faire les conclusions nécessaires de la gravité «claire et sans ambiguïté» et «suffisante ».; Même si l'intimé n'a pas résumé ses soumissions sur l'abolition du poste, le tribunal des différends est néanmoins requis pour examiner sa juridiction Sua Sponte.; La décision d'abolir un certain poste n'est pas à recevoir et la décision appellable est plutôt la décision finale de ne pas renouveler une nomination à durée déterminée. C'est cette dernière décision, suite à l'abolition, qui constitue la décision administrative sous réserve d'un examen judiciaire.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Russo-Got

Entité

BNUSAP

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2019/7

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

13 Mai 2020

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2
- Disposition 9.6(e)

TCNU Statut

- Article 2.1

Jugements Connexes

2017-UNAT-765

2018-UNAT-876

2019-UNAT-902

2017-UNAT-746

2011-UNAT-182

2016-UNAT-643